

Historique des Objets Volants Non Identifiés

Le 26 novembre, à Totem Town (Minnesota, USA), les lumières s'éteignent au passage de deux objets. D'après la compagnie d'électricité, la panne a été de courte durée, et il a été impossible d'en découvrir la cause. (Réf. 13, p. 229).

Le 2 décembre suivant, les habitants du Texas, du Nouveau-Mexique et du Mexique sont privés de lumière. Cause officielle : mauvais fonctionnement d'un régulateur qui a envoyé une surcharge dans le réseau. Panne des détecteurs et des disjoncteurs de surcharge. (Réf. 13, p. 229).

Trois jours plus tard, 40 000 foyers du Sud-Ouest du Texas sont frappés de la même maladie. Les installations militaires, et notamment la base de Holloman, le champ de tir de White Sands, Fort Bliss et de nombreux aéroports sont pris dans la danse. (Réf. 13, p. 229).

« De nombreux astronomes professionnels sont convaincus que les « soucoupes » sont des machines interplanétaires. Je pense que celles-ci proviennent d'un autre système solaire, mais qu'elles peuvent utiliser Mars comme base. Le gouvernement sait ce que sont les « soucoupes », mais il craint un affolement s'il révèle les faits. »

Prof. Frank Halstead, astronome, administrateur de l'observatoire Darling, à Duluth (Minnesota, USA).

Le dimanche 9 janvier 1966, un globe de feu apparut au-dessus de Naples, principale base de l'OTAN en Méditerranée. Du même coup, les lumières de la ville de Capri s'éteignirent. La panne dura 40 minutes et s'étendit de Naples à Brindisi. L'armée de l'air américaine envoya deux chasseurs à la poursuite de l'inconnu, mais celui-ci s'esquiva et disparut. (Réf. 7, p. 229).

Dans la nuit du **11 janvier**, un objet brillant fut aperçu par de nombreux témoins, à faible hauteur, au-dessus du barrage de Wanaque, dans l'Etat de New Jersey (USA). Harry Wolfe, maire de Wanaque, et la police de Pompton Lakes virent nettement l'OVNI à six mètres de la surface du lac gelé. La chose s'arrêta par instant ; à ces endroits, on découvrit des trous de près de 3 mètres de

diamètre, où la glace avait fondu. A deux heures du matin, deux sergents informaient leur Q.G. que l'OVNI était revenu, qu'il zigzagait de place en place et qu'il émettait des éclairs en direction du lac gelé. (Réf. 27, pp. 17 et 92).

Le lundi **17 janvier 1966**, deux appareils américains, un bombardier B 52 du Strategic Air Command et son ravitailleur ont explosé en vol, au-dessus de la ville andalouse de Cuelvas de Almasor. Comme le B 52 contenait un certain stock de bombes atomiques, l'armée entreprit des recherches. Les bombes furent heureusement retrouvées. Mais les déclarations de M. Rafael Lorente, ancien vice-consul d'Espagne en France, qui se trouvait sur les lieux au moment de l'incident, permirent de mettre au jour qu'un OVNI s'était en fait approché des deux avions, et qu'il avait ainsi provoqué la collision. L'explosion qui en résulta forma un nuage en boule d'1 kilomètre de diamètre. Un touriste anglais photographia la scène. (Réf. 7, p. 227).

Des rapports émanant des autorités australiennes firent mention du passage en **janvier 66** d'engins bizarres et de « nids de soucoupes » aux environs de Tully, dans le Queensland. Ces nids semblaient s'être formés par une puissante pression, et des effets calorifiques furent constatés. Le mercredi 19 janvier, George Pedley, un planteur de bananiers âgé de 27 ans, traversait en tracteur une plantation voisine. « Il était à peu près 9 heures du matin, déclara-t-il. J'entendis un fort sifflement dominant le bruit du moteur de mon tracteur. Cela faisait penser à de l'air s'échappant d'un pneu crevé. Mais comme le tracteur semblait en parfait état, je poursuivis ma route. D'abord, je ne fis pas attention au bruit mais, soudain, je vis un vaisseau spatial s'élever rapidement au-dessus d'un marécage qu'on appelle le lagon Fer-à-Cheval, à près de 25 mètres devant moi. J'estimai que cela pouvait avoir près de huit mètres de diamètre et environ deux mètres cinquante de haut. »

« Cela tournait à une vitesse terrible en s'élevant verticalement jusqu'à près de 20 mètres de hauteur. Ensuite, cela plongeait, s'é-

leva à nouveau très vite, puis se dirigea vers le sud-ouest à une vitesse fantastique. En quelques secondes, je le perdais de vue. Je n'ai remarqué ni hublot, ni antenne. Et pour autant que j'aie pu voir, il n'y avait aucun signe de vie sur le vaisseau ni autour ».

A l'endroit de l'atterrissage, on pouvait voir un cercle de près de 9 mètres de diamètre qui avait entamé la végétation des marécages. Les roseaux écrasés et couchés dans le sens des aiguilles d'une montre étaient morts. A la lecture de l'*Australian Post* du 12 juin 69, on apprendra par la suite que les phénomènes ont toujours lieu à Tully. D'après M. Vincent Mele, le nombre de nids s'élève à 23. Le journal reproduit la photographie d'une grande zone de végétation aplatie... (Réf. 27, p. 55 / 39, p. 36).

Retour aux USA, où le 3 février 1966 l'U.S. Air Force décida de réunir un groupe de personnes au sein de sa Commission Scientifique Consultative (Air Force Scientific Advisory Board ou AFSAB). Les incidents particulièrement marquants qui avaient éclaté dans le Midwest d'août à septembre 65 tracasèrent l'Armée de l'Air, au point qu'elle voulait faire revoir les ressources et méthodes d'investigation de son Project Blue Book, et en proposer éventuellement des améliorations. En fait, cet effort était surtout fourni en vue de se débarrasser d'un fardeau onéreux : **l'obligation d'informer le public au sujet des OVNI**. La vague de 65 avait en effet donné lieu à de grosses manchettes dans tous les journaux, et les explications du major Quintanilla, qui rendait responsable de ces observations des étoiles ne se trouvant pas dans le ciel du Middle West, ne pouvaient que subir leur poids de ridicule et d'incompétence. Cette démarche n'émanait pas du Systems Command (Division de la Recherche Aérospatiale) mais du général E.B. Lebailly, directeur du Secrétariat de l'Information à l'Air Force. Un groupe nommé par l'AFSAB, le **Comité O'Brien**, ne consacra qu'une seule journée aux délibérations ; il recommanda la constitution d'une « équipe universitaire » de recherche, idée qui allait bientôt donner naissance au Project Colorado (voir ci-après).

L'objet volant que Robert Barnes et Everett la Pointe, deux policiers du Maine (USA) virent tout à coup dans l'air de Skowhegan, **le 11 février**, était orange et devait avoir six mètres de long. Il évoluait à basse altitude et après un temps, il disparut derrière des bâtiments. Les officiers de la base aérienne militaire de Dow nièrent avoir eu connaissance de quoi que ce soit d'anormal. Mais après enquête, on apprenait que le Service Fédéral d'Aviation à Bangor, comme la base de Dow, avaient détecté et suivi au radar une cible inconnue. Le témoignage d'un automobiliste vint confirmer le rapport des policiers. D'après ce dernier, l'OVNI se serait rapproché du sol, ainsi qu'un emplacement brûlé permettait de le soupçonner. (Réf. 27, p. 45).

Il était minuit, **le 17 mars 1966**, lorsqu'à Milan (Michigan, USA), un officier de police vit filer vers le sud un objet aérien. Il tenta de contacter par radio les quartiers généraux, mais l'appareil ne fonctionnait pas normalement. L'objet s'approcha alors à moins de 25 mètres de la voiture de patrouille. C'était un grand disque muni de feux multicolores qui tournaient à la périphérie. Il suivit un instant la voiture, puis s'envola. (Réf. 6, cas 730).

20 mars 66, Dexter (Michigan, USA). Il est 20 heures, quand les chiens de Frank Mannors se mettent à aboyer. Mannors sort de chez lui pour apercevoir un OVNI au-dessus d'un marécage. L'objet descend à quarante-cinq degrés, reste un moment stationnaire, continue sa descente en dessous de l'horizon du témoin. Mannors et son fils Ronald avancent et découvrent à quelques centaines de mètres une forme lumineuse, couleur corail. L'objet semble reposer sur une nappe de brouillard. Soudain, la lumière vire au rouge sang et clignote. D'autres personnes alertées et la police de la région signalent avoir vu un OVNI dans le secteur précité. Le docteur Hynek pense qu'il ne s'agit là que d'un gaz des marais. « Il est probable, déclare James McDonald, qu'aucune autre « explication » d'OVNI n'ait valu à l'U.S. Air Force plus de ridicule public que celle de ce prétendu cas de gaz des marais. Le « gaz des marais » est presque devenu un symbole du ridicule public qui s'attache aux explica-

tions forgées par E. cas 731).

En avril 63, Joseph — nous l'avons vu — contre les méthodes a souvent souligné de l'intelligence que de très nombreux. En novembre 65, il refusa. « Au lieu d'enquêter sur les gens (United Press). On ne peut pas ce paradoxe qu'il y a, merci d'un nouveau Air Force (et de

Un instructeur en voiture sur la route. **23 mars 66**, quand une masse lui barra le passage. Il serva avait quelque chose reposait sur des choses très brillantes. A côté, un homme examina l'engin. Le pilote réintégra le cockpit. Il entendit un bruit de collision. (Réf. 6, cas 731).

Depuis des années, le Congrès ordonne et approfondit. Le 27 mars 66, le Sénat vota la loi de nouvelles dispositions. Sous la pression des interpellations à la Chambre des Représentants, les commissions n'aboutirent pas. La journée d'audience des Services Armés se termina. Suite de certaines séances, E. O'Brien publia. Le Sénat vota la loi des Etats-Unis émanant de la Commission. Ce fut une affaire (McDonald), car elle fut si longue

Barnes et Everett
Maine (USA) vi-
de Skowhegan,
t devait avoir six
basse altitude et
derrière des bâ-
base aérienne mi-
eu connaissance
al. Mais après en-
Service Fédéral
la base de Dow,
adar une cible in-
un automobiliste
es policiers. D'a-
serait rapproché
ement brûlé per-
Réf. 27, p. 45).

66, lorsqu'à Milan
ier de police vit
sérien. Il tenta de
quartiers généraux,
nait pas normale-
alors à moins de
patrouille. C'était
feux multicolores
ie. Il suivit un ins-
t. (Réf. 6, cas 730).

an, USA). Il est 20
de Frank Mannors
ors sort de chez lui
u-dessus d'un ma-
quarante-cinq de-
stationnaire, conti-
us de l'horizon du
fils Ronald avan-
quelques centaines
euse, couleur co-
sur une nappe de
ère vire au rouge
personnes aler-
on signalent avoir
r précité. Le doc-
s'agit là que d'un
bale, déclare Ja-
e autre « explica-
l'U.S. Air Force
e celle de ce pré-
rais. Le « gaz des
u un symbole du
che aux explica-

tions forgées par Blue Book. » (Réf. 1, p. 44/6, cas 731).

En avril 63, Joseph Allen Hynek s'était livré — nous l'avons vu — à une série d'attaques contre les méthodes de travail de l'ATIC. (Il a souvent souligné le thème de l'honnêteté, de l'intelligence et de la formation technique de très nombreux témoins). Mais le 8 novembre 65, il refaisait volte-face en disant : « Au lieu d'enquêter sur les apparitions d'OVNI, on ferait peut-être mieux d'enquêter sur les gens qui en signalent. » (Associated Press). On ne pouvait rendre compte de ce paradoxe qu'en voyant le Dr Hynek à la merci d'un nouveau comportement de l'U.S. Air Force (et de la CIA) dès la fin 65.

Un instructeur en électronique circulait en voiture sur la route de Temple (Oklahoma) le **23 mars 66**, quand il aperçut devant lui une masse lui barrant le chemin. L'objet qu'il observa avait quelque vingt mètres de long. Il reposait sur des pieds et possédait des phares très brillants à l'avant comme à l'arrière. A côté, un homme en combinaison paraissait examiner l'engin. L'instructeur s'approcha, le pilote réintégra son appareil. Puis, le témoin entendit un sifflement et l'objet décolla. (Réf. 6, cas 734).

Depuis des années, le NICAP souhaitait que le Congrès ordonnât une enquête complète et approfondie sur l'ensemble de l'affaire. Le 27 mars 66, le sénateur Gerald Ford sollicitait de nouveau le Congrès dans cette optique. Sous la pression de l'opinion publique, des interpellations furent lancées à la Chambre des Représentants. Mais ces réactions n'aboutirent finalement qu'à une seule journée d'audience, devant le « House Armed Services Committee » (Comité des Services Armés), le **5 avril 66**. Les dépositions se firent d'abord à huit clos, mais à la suite de certaines pressions, le Président de séance, E. Mendel Rivers, rendit la réunion publique. Il ouvrit le dossier par la lettre du sénateur Gerald Ford (l'actuel Président des Etats-Unis) et différents documents émanant de personnalités civiles et militaires.

Ce fut une audience partielle (dira James McDonald), car le NICAP qui attendait depuis si longtemps l'occasion de plaider sa

cause devant un Comité du Congrès ne fut même pas invité à venir témoigner. Seules trois personnes, partisans de l'ancien régime, se prononcèrent : le Secrétaire d'Etat Harold Brown, porte-parole de l'USAF : le major Hector Quintanilla, de la Commission Blue Book, et le Dr Hynek. A noter cependant que certains membres du NICAP présentèrent des documents, dont l'importance réduisit quelque peu le rôle dominant que s'adjudgea par ailleurs l'U.S. Air Force dans le compte rendu de l'audience.

Quintanilla défend la thèse de l'Armée de l'Air, tente de minimiser l'affaire et affirme que les OVNI n'existent pas. Harold Brown déclare néanmoins : « Nous ne pouvons rejeter l'existence des OVNI. Trop de personnalités officielles s'intéressent à ce problème ». Allen Hynek reprend les arguments de son article d'avril 63 et s'oppose à Quintanilla. **Aucun examen vraiment scientifique du phénomène n'a jamais été entrepris, malgré l'énorme volume des données brutes.** En conclusion, « il faut décharger l'USAF de cette tâche et la confier à une commission civile composée uniquement d'hommes de science ».

La réaction de Brown est double :

- un rapport sera adressé au président Lyndon Johnson, tendant à la création d'un organisme civil d'étude ;
- tout scientifique professionnel aura désormais accès aux rapports de l'USAF, afin de contrôler l'excellence du travail de recherche accompli par Blue Book.

En conséquence, des pourparlers sont engagés avec diverses universités, et il en sort le **Projet Colorado**, plus connu sous le nom de **Commission Condon**. L'université du Colorado est choisie comme siège d'une nouvelle commission, étant donné (raison officielle!) sa proximité avec le NCAR (Centre National de Recherche Atmosphérique).

(à suivre)

Gérard Landercy,
Lucien Clérebaut.

Nos enquêtes

L'humanoïde de Vilvorde

Que ce soit en France, aux Etats-Unis ou encore en Amérique du Sud, les cas de rencontre avec ceux venus d'ailleurs y sont tellement fréquents qu'en comparaison on pourrait supposer que la Belgique, qui pourtant se dit terre d'accueil, ne serait pas propice aux atterrissages avec débarquement d'ufonotes.

Toutefois depuis quelques mois déjà, un changement se dessine car de plus en plus on enregistre des observations rapprochées ou des survols importants qui totalisent de très nombreux témoins. Le temps des apparitions furtives semble révolu, le pays devenant le théâtre d'événements qui émeuvent même notre gendarmerie nationale apparemment peu troublée jusqu'à aujourd'hui par les incursions de ces visiteurs singuliers. Dans les prochains numéros d'Infoespace, le lecteur constatera que les informations belges ne manqueront certainement pas d'intérêt, quelques enquêtes peu ordinaires sont en cours pour le moment et une fois les investigations terminées, elles seront diffusées sans retard dans la revue. Signalons encore qu'avant d'être publié, chaque cas présenté dans ces colonnes fait toujours l'objet de vérifications pouvant entraîner des recherches qui parfois s'étalent sur de nombreux mois, cette prudence explique bien souvent le délai plus ou moins long qui s'écoule entre la date d'une observation et celle de la publication.

Description des lieux et conditions de l'observation

C'est en pays flamand que cette fois l'insolite s'est produit, à une douzaine de kilomètres au nord-nord-est de Bruxelles, dans la commune industrielle de Vilvorde. Le canal maritime reliant les bassins portuaires de la capitale à l'Escaut traverse cette localité d'environ 35 000 habitants. On y découvre de nombreux entrepôts ainsi que plusieurs usines et des industries lourdes raccordées à un important réseau électrique à haute tension alimenté par la centrale thermique toute proche de « Pont-Brûlé ».

Située dans un quartier d'habitations principalement unifamiliales, l'observation s'est faite depuis le domicile du témoin qui occupe le rez-de-chaussée d'une modeste maison sise à front de rue et construite entre murs mitoyens. A l'arrière de la demeure, un jardin d'environ 75 m² est délimité par trois hauts murs chaulés. Au delà du mur du fond s'étend la vaste propriété d'un établissement scolaire dirigé par des Sœurs Ursulines. Le témoin désirant préserver son anonymat ainsi que sa tranquillité, seules les initiales de son nom seront mentionnées dans ce compte rendu qui pour cette même raison ne sera pas accompagné d'un plan localisant exactement le lieu de l'observation, ce détail n'a de toute façon qu'une importance mineure dans le cas qui nous occupe ici.

L'événement eut lieu en 1973, approximativement à la mi-décembre, quelques jours à peine après la rencontre de Boondael (1). Bien qu'étant au cœur de l'hiver, il ne subsistait plus rien des abondantes chutes de

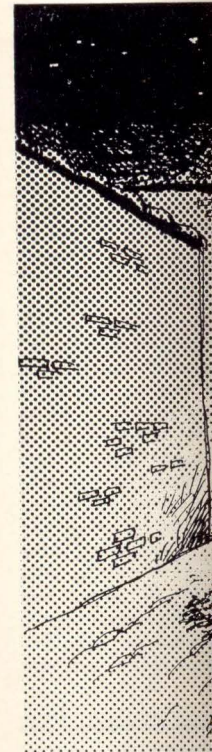
neige du mois précédent, toutefois le temps était toujours très froid et un vent fort soufflait sur la région.

Description de l'observation

Ce soir-là, M. V.M. (28 ans à l'époque), était allé se coucher avec sa femme quand vers deux heures du matin il se réveilla et se leva pour se rendre aux toilettes situées dans une petite cour extérieure attenante à la cuisine. Afin de ne pas réveiller son épouse, il se déplaça dans l'obscurité en éclairant son chemin avec une lampe-torche. Arrivé dans la cuisine, il entendit à l'extérieur le bruit d'une pelle qui tombe et aperçut alors, filtrant à la gauche du rideau obturant la fenêtre, une clarté verdâtre en provenance du dehors. Le témoin compara celle-ci à la luminosité diffusée par l'éclairage d'un aquarium. Sachant que son jardin se trouvait normalement plongé dans l'obscurité la plus complète à cette heure-là, il fut intrigué par cette clarté insolite et par le bruit qu'il venait d'entendre. Il se dirigea vers la fenêtre, en écarta le rideau et découvrit alors un spectacle déconcertant qui le laissa tout interdit : dans le fond du jardin, se trouvait un petit personnage d'environ 1 m 10, revêtu d'une combinaison luisante qui diffusait une luminosité verdâtre. Le personnage était visible de dos et de trois-quarts, il était de corpulence moyenne, la tête, les jambes et les bras étaient normaux. L'uniforme de couleur verte était très luisant et scintillant, le témoin en compara l'aspect à la matière des carrosseries de certaines voitures de type « Buggy » (polyester teinté avec particules métalliques). La tête était protégée par un casque transparent en forme de boule et un tuyau en partait de l'arrière pour se raccorder à une sorte de « havresac » que le personnage portait sur le dos. Ce sac était de forme rectangulaire et il lui couvrait le dos à peu près de la taille jusqu'à hauteur des omoplates si tant est qu'un humanoïde en soit pourvu. Tout cet attirail avait exactement le même aspect que le reste de l'uniforme.

Le vêtement ne présentait apparemment aucune couture, ni bouton, fermeture ou poche. Le témoin remarqua une ceinture et lors d'un déplacement du personnage, il put voir qu'il portait sur le ventre, à hauteur de la taille, une petite « boîte carrée » de couleur rouge vif, lumineuse et scintillante. La ceinture avait une largeur de 3 à 4 cm environ et la petite « boîte » 8 cm de côté pour une épaisseur de 3 ou 4 (insistons sur le fait que ces mesures sont très approximatives), celle-ci diffusait une luminosité rouge d'une intensité constante. Le pantalon, dont le bas était légèrement bouffant, était pris dans de petites boîtes serrantes qui avaient le même aspect que le reste de l'uniforme. Aucun détail apparent n'était visible. Les mains avaient une morphologie comparable aux nôtres mais de proportion plus menue. Elles étaient gantées et les manches du vêtement étaient resserrées aux poignets et tout comme le bas du pantalon elles étaient également légèrement bouffantes. Vue de dos, la tête paraissait ronde et noire et M. V.M. pensa que le personnage devait avoir des cheveux courts. Un halo lumineux nimait le visiteur nocturne de la tête aux pieds en éclairant partiellement le sol et le mur de gauche. Au-

L'humanoïde dans le

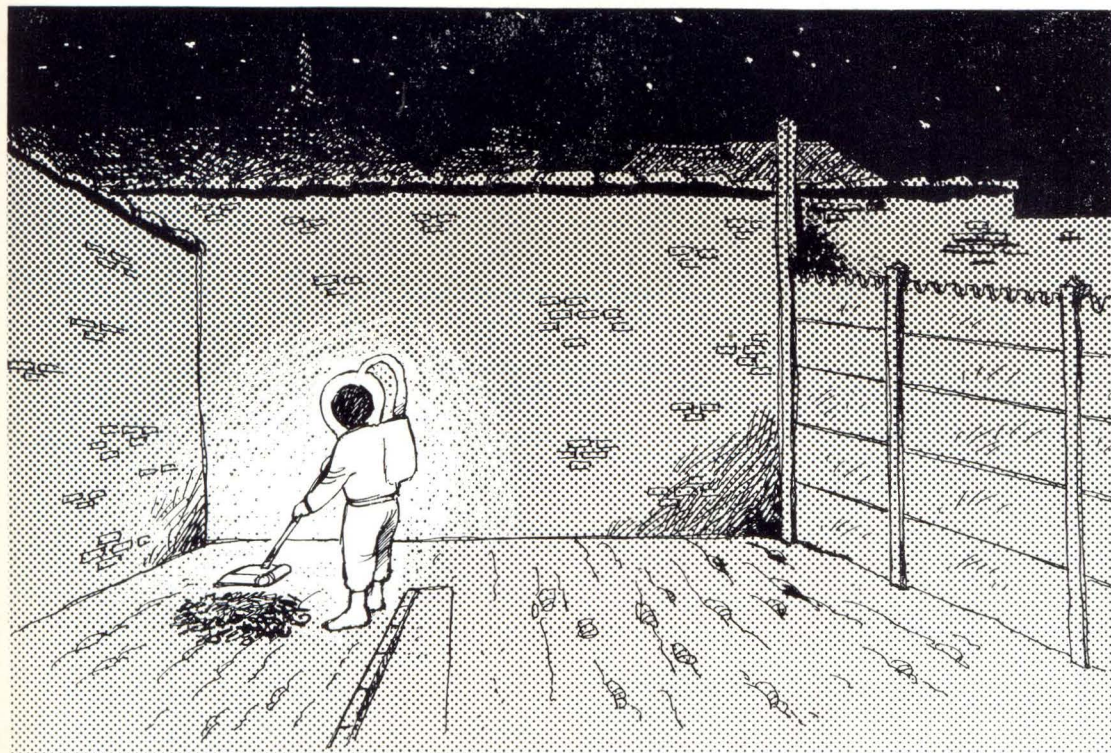


cun mouvement respiratoire n'était émis. Il tenait en main un objet à un aspirateur ou à un ventilateur de grande taille, composé de briques ou de briquillons que quelques jours auparavant était composé d'un linge pour former une petite boîte rectangulaire avec laquelle se présentait rectangulaire avec le côté opposé était com- mètre devait correspondre. C'était entre ces deux boîtes que se trouvait logé. La couleur de l'uniforme était d'un vert d'eau avec aucun rayonnement.

Le témoin remarqua que le mouvement difficile se produisait et en sa démarche paraissait alors que M. V.M. appelait lumineux en signal l'humanoïde cou ne devait pas la tête mais pivotait alors pour la première fois. Ni le nez

1) Voir Infoespace n° 14, pp. 43 à 46.

L'humanoïde dans le fond du jardinet.



cun mouvement respiratoire n'était perceptible et aucun son n'était émis par l'humanoïde.

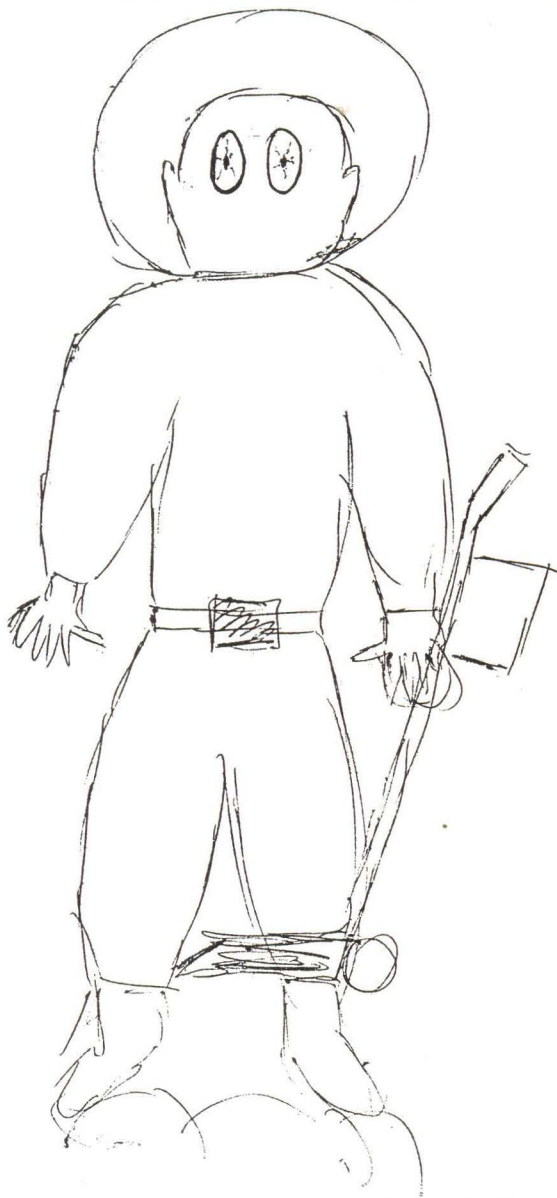
Il tenait en main un instrument à peu près comparable à un aspirateur ou à un détecteur de mines qu'il passait lentement de gauche à droite au-dessus d'un tas de briquillons que le témoin avait rassemblés quelques jours auparavant dans le fond du jardin. L'objet était composé d'un long manche coudé à une extrémité pour former une poignée avec au-dessous de celle-ci une petite boîte rectangulaire. Le « détecteur » lui-même se présentait sous forme d'une épaisse plaque rectangulaire avec la partie frontale biseautée. Le côté opposé était constitué d'un cylindre dont le diamètre devait correspondre à l'épaisseur de la plaque. C'était entre ces deux parties que le manche se trouvait logé. La couleur de l'instrument était identique à celle de l'uniforme de l'humanoïde, aucun bruit et aucun rayonnement n'étaient perceptibles.

Le témoin remarqua que le petit personnage semblait se mouvoir difficilement, il se déplaçait lentement en se dandinant et en fléchissant légèrement les genoux. Sa démarche paraissait particulièrement lourde. C'est alors que M. V.M. utilisa sa lampe-torche et fit deux appels lumineux en direction du fond du jardin. A ce signal l'humanoïde se retourna et il semblait que son cou ne devait pas être mobile car il ne tourna pas la tête mais pivota tout d'une pièce. Le témoin aperçut alors pour la première fois le visage noir du visiteur insolite. Ni le nez, ni la bouche n'étaient visibles ;

seules, de petites oreilles plus ou moins pointues pouvaient se distinguer. De forme ovale et de couleur jaune, les yeux étaient particulièrement grands, très brillants et entourés d'un bord vert. Sur l'iris, le témoin remarqua des petites vénules noires et rouges, la pupille était noire et légèrement ovale. De temps à autre des paupières s'abaissaient sur les yeux en même temps, le visage devenait pour quelques instants complètement sombre. Quand les yeux étaient ouverts, ces deux paupières supérieures étaient invisibles, on pourrait les comparer à des sortes de stores noirs ou des volets masquant progressivement les yeux en tombant.

Regardant le témoin de face et tenant son « détecteur » de la main gauche, l'ufonaute sembla répondre aux signaux lumineux en levant la main pour former un signe « V » avec l'index et le majeur, après quoi il se retourna et chemina vers le mur du fond de sa démarche caractéristique en balançant légèrement les bras. Arrivé devant le mur, il posa un pied à plat contre la maçonnerie puis, sans hésiter, il fit de même avec le second pied et monta le long du mur sans modifier l'allure bien que maintenant il gardait les jambes raides. Durant cette progression surprenante, le personnage avait toujours le même mouvement de bras et il tenait son appareil dans la même position que lorsqu'il se trouvait par terre. Arrivé au sommet de cet obstacle d'environ trois mètres de haut, il décrivit un arc-de-cercle complet en se redressant puis en

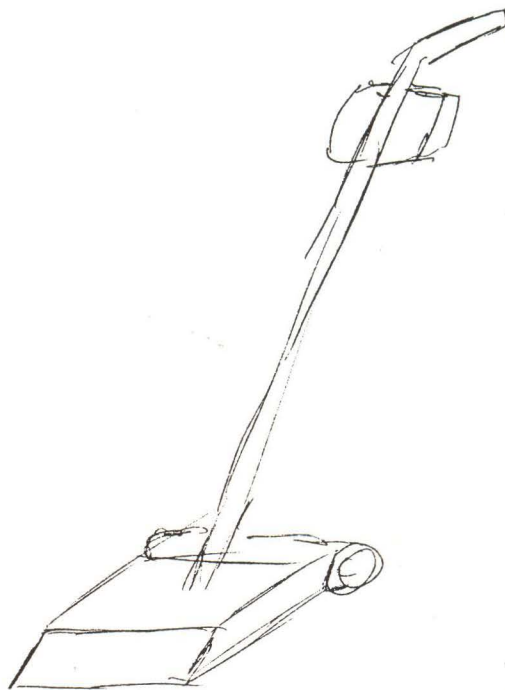
Croquis de l'humanoïde par le témoin.



basculant vers l'avant pour descendre sur l'autre face du mur selon cette même méthode inattendue.

Une minute s'étant écoulée après cet exploit peu ordinaire, une vive auréole de lumière blanche apparut derrière le mur tandis que le vent couvrait quelque peu un son stridulé faiblement perceptible. (Rappelons aussi que durant toute l'observation, le témoin se trouvait derrière une fenêtre fermée). Ensuite, montant très

Le « détecteur ».



lentement, un objet rond devait apparaître progressivement à quelques mètres à peine en arrière du mur. Après une brève ascension, l'engin s'immobilisa durant quatre minutes approximativement en faisant toujours attendre ce bruit comparable au frottement des élitres d'un criquet avec la même intensité. Il pouvait avoir un diamètre d'environ cinq mètres (cette taille a été estimée d'après la largeur du jardinet), la moitié supérieure était phosphorescente, de couleur orange et surmontée au centre d'une coupole transparente qui diffusait une lumière verdâtre. La moitié inférieure était de couleur bordeaux foncé et dans cette zone sombre se détachaient nettement trois feux alignés horizontalement : un bleu à gauche, un jaune au milieu et un rouge. Ces trois feux s'allumèrent alternativement trois fois de suite comme des flashes. Sur le pourtour de l'engin, le témoin remarqua comme des gerbes d'étincelles semblables à celles d'une pierre à briquet. Elles se situaient à la limite de la partie sombre et de la partie phosphorescente, soit au niveau de la plus grande circonférence de l'engin. Elles semblaient être projetées vers l'extérieur selon un mouvement rotatif bien que l'OVNI ne parût pas tourner sur lui-même. Sous le dôme transparent, M. V.M. aperçut l'humanoïde baignant dans une luminosité glauque, aucun autre détail n'étant visible dans l'habacle. Juste au-dessous de la coupole, le témoin remarqua encore un sigle tracé sur la partie orange de l'objet, il était composé d'un cercle noir traversé diagonalement par un éclair jaune plus brillant que la couleur phosphorescente orange (voir croquis du témoin).

L'engin monta alors très en gardant toujours il bascula lentement, toujours visibles auto- tion augmenta d'intensité chuintement et l'engin en laissant derrière quelques secondes perdu dans les étoiles. A aucun moment adinaire, le témoin n'a et jamais il n'eut un l'humanoïde. Il faut s te l'observation rapp conque message ver l'engin eut disparu, par tout ce qu'il ve table de la cuisine e après quoi il retour et se rendormit pa cousin logeait égale rant son observation lement, on ne sait po Le lendemain matin sans se plaindre de laise et dans le cour son jardin. Il n'y n'avait apparemment empreinte au sol ni manoïde n'avait mèn

Informations con

Cette observation a SOBEPS et n'ayant immédiatement, l'en semaines après l'é courant du mois de se rendre sur les li visitant la propriété d'y découvrir des témoin, la sœur port clara n'être au cour rien remarqué d'inh Interrogé à son tou put que confirmer sol n'a été remarqué présentait aucune fruitiers dépérissant rique provoquée tr voisinage. Le mur témoin a été exan côté pensionnat ne On put constater e ment dégagé pour ciel puisse s'y pose y atterrir sans diffic Dans le but de dé laires bilingues o boîtes aux lettres e signaler à la SOBE rait été constaté à donné aucun résult Pour compléter ce

L'engin monta alors verticalement d'environ vingt mètres en gardant toujours sa position horizontale, puis il bascula lentement. Les gerbes d'étincelles étaient toujours visibles autour de l'OVNI. Ensuite la stridulation augmenta d'intensité pour devenir une sorte de chuintement et l'engin partit en accélérant vers le ciel en laissant derrière lui une traînée lumineuse. Après quelques secondes il n'était plus qu'un petit point perdu dans les étoiles.

A aucun moment au cours de cette rencontre extraordinaire, le témoin n'a éprouvé un sentiment de crainte et jamais il n'eut une réaction d'hostilité vis-à-vis de l'humanoïde. Il faut signaler également que durant toute l'observation rapprochée, M. V.M. n'a reçu un quelconque message verbal ou « télépathique ». Lorsque l'engin eut disparu, il ne parut pas tellement ébranlé par tout ce qu'il venait de voir car il s'installa à la table de la cuisine et se prépara une légère collation, après quoi il retourna très normalement se recoucher et se rendormit paisiblement. Outre sa femme, son cousin logeait également dans son appartement et durant son observation il pensa le réveiller, mais finalement, on ne sait pourquoi, il ne le fit pas.

Le lendemain matin il se leva comme tous les jours sans se plaindre de migraine ou d'un éventuel malaise et dans le courant de la matinée il alla inspecter son jardin. Il n'y décéléra rien de particulier : rien n'avait apparemment disparu et il ne releva aucune empreinte au sol ni aucune éraflure sur le mur. L'humanoïde n'avait même pas laissé des traces de pas...

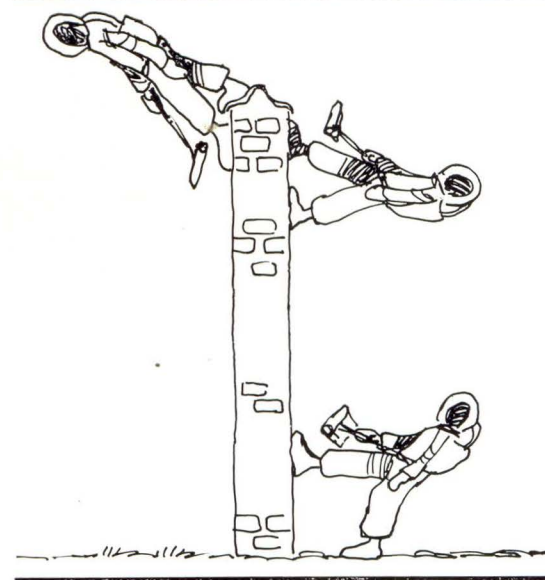
Informations complémentaires

Cette observation a été signalée par un membre de la SOBEPS et n'ayant pas eu connaissance de ce cas immédiatement, l'enquête n'a démarré que quelques semaines après l'événement. Ce n'est que dans le courant du mois de mars qu'on a eu la possibilité de se rendre sur les lieux présumés de l'atterrissage. En visitant la propriété des Sœurs Ursulines avec l'espoir d'y découvrir des indices confirmant les propos du témoin, la sœur portière de l'établissement scolaire déclara n'être au courant de rien de particulier et n'avoir rien remarqué d'inhabituel dans la propriété de l'école. Interrogé à son tour, le jardinier de l'établissement ne put que confirmer cette déclaration. Aucune trace au sol n'a été remarquée et la végétation de l'endroit ne présentait aucune anomalie, hormis quelques arbres fruitiers dépérissant à cause de la pollution atmosphérique provoquée trop fréquemment par les usines du voisinage. Le mur d'enceinte qui limite le jardin du témoin a été examiné, la face de cette maçonnerie côté pensionnat ne présentait aucune trace suspecte. On put constater enfin que le potager était suffisamment dégagé pour qu'un éventuel engin venant du ciel puisse s'y poser ; un hélicoptère pourrait très bien y atterrir sans difficulté.

Dans le but de découvrir d'autres témoins, 500 circulaires bilingues ont été distribuées dans toutes les boîtes aux lettres du voisinage invitant les habitants à signaler à la SOBEPS tout événement insolite qui aurait été constaté à cette époque. Cette tentative n'a donné aucun résultat.

Pour compléter ce compte rendu, il faut signaler que

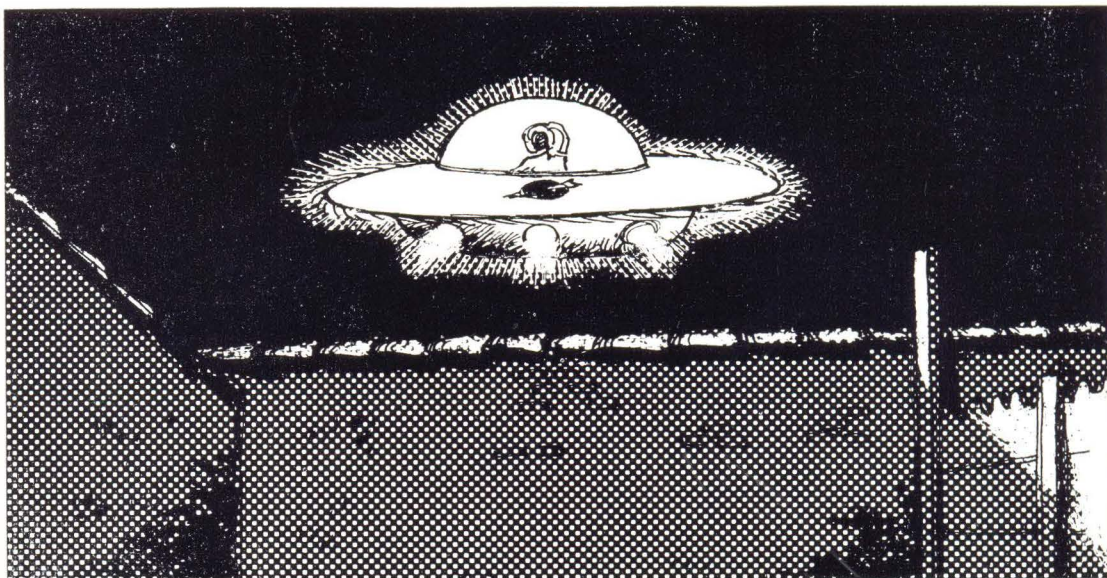
Schéma montrant la progression de l'humanoïde sur le mur.



ce n'était pas la première observation du témoin. Quelques mois auparavant, M. et Mme V.M. se trouvaient en vacances à la côte belge à Westende et c'est au cours d'une promenade sur la plage qu'un soir de la dernière semaine du mois d'août, en compagnie de leur cousin et de la belle-sœur du témoin, ils virent un objet bizarre qui se déplaçait sur l'eau. Il devait être environ minuit, le temps était doux et la mer calme, le groupe marchait le long de l'eau (marée haute) lorsqu'ils entendirent un bruit étrange en provenance du large, et qui ressemblait un peu à une sirène de bateau d'une intensité moyenne. Ce fut le cousin de M. V.M. qui le premier aperçut au niveau de l'eau et très près de la grève, un objet rectangulaire très plat de couleur rouge d'environ 5 à 6 m de long, plus ou moins noyé dans l'obscurité et une légère brume. En passant à hauteur des témoins, ils purent y distinguer 4 « hublots » carrés d'une luminosité très faible qui étaient alignés horizontalement au-dessus de l'objet, ils entendirent également le clapotis de l'eau que pouvait provoquer celui-ci en se déplaçant. Venant de Nieupoort, l'« embarcation » progressait très lentement parallèlement à la côte vers Ostende. M. V.M. braqua sa lampe-torche sur l'objet et les 4 « hublots » s'éteignirent immédiatement, seule la « coque rouge » restant visible. Un brise-lames barrait la route du « bateau » qui devait logiquement se fracasser sur l'obstacle. Bien au contraire, arrivé à hauteur de celui-ci, l'objet, gardant toujours sa position horizontale, se souleva, franchit le brise-lame, puis continua sa route en redescendant au niveau de l'eau. Un détail curieux encore : lorsque l'objet passait au-dessus de l'obstacle, les témoins continuaient toujours à entendre des clapotis dans l'eau.

Lors d'une visite chez le témoin en juillet de cette année, il déclara avoir fait une nouvelle observation entre Vilvorde et Bruxelles. Il ne se souvient plus de

L'OVNI apparaissant au-dessus du mur.



la date précise mais estima que ce devait être un soir d'avril. Il conduisait sa voiture (Ford Escort), accompagné de sa femme et de son cousin quand se trouvant dans les environs de Koningslo sur un plateau bien dégagé, ils remarquèrent une seconde « lune » assez bas dans le ciel. La voiture roulait à environ 60 km/h et le moteur qui était engagé en troisième vitesse commença à avoir des ratés pour finalement se bloquer complètement tandis que les phares s'éteignaient. N'ayant pas débrayé, la voiture qui se trouvait à ce moment sur une légère pente n'a pas bougé de place étant bloquée par le moteur. L'automobiliste tenta de relancer le moteur sans obtenir de résultat. Après une minute environ l'objet lumineux s'éloigna et c'est alors que selon un phénomène qui devient assez habituel maintenant dans ce genre d'incident, le moteur se remit en marche tout seul sans l'intervention du conducteur. Etant toujours en 3^e, la voiture avança quelque peu mais contrairement à ce qui s'était produit lors de la rencontre d'Aische-en-Refail (2), ici le moteur recala à nouveau car la route montait faiblement et en troisième vitesse, le régime étant vraisemblablement trop bas, il ne pouvait gravir cette dénivellation. Il est regrettable que le témoin qui connaissait pourtant la SOBEPS n'ait pas fait part immédiatement de cette nouvelle rencontre, ce qui aurait permis de mener des investigations directement après l'événement et non avec quelques mois de retard comme ce fut le cas maintenant.

Commentaires

Revenons à l'observation principale. En consultant l'étude de J. Pereira sur les humanoïdes (3) on peut classer l'être observé à Vilvorde dans la catégorie T8 X1 c'est-à-dire : « scaphandrier de taille variant entre 90 cm et 1 m 20, revêtu d'une combinaison opaque ou transparente, porteur de lampe(s), et casque globulai-

re transparent ». Cette description rappelle notamment les humanoïdes observés à Quarouble le 10 septembre 1954. D'autre part le témoin déclara qu'à intervalles plus ou moins réguliers, des sortes de paupières s'abaissaient en même temps sur les yeux de l'ufonaute. Sans vouloir établir une corrélation directe, cette description peut évoquer les paupières nictitantes de certains rapaces, oiseaux nocturnes et prédateurs. Cette paupière supplémentaire passe régulièrement sur l'œil (sans intervention du système nerveux central) afin d'éliminer les impuretés ambiantes collant à l'iris et d'accoutumer la vision à une luminosité trop vive. Les chats sont également pourvus d'une paupière semblable. Contrairement au mouvement de celles de l'ufonaute, chez ces quelques animaux, les paupières nictitantes se déplacent horizontalement de l'intérieur de l'œil vers le bord extérieur. L'homme lui-même offre une dégénérescence de cet organe, c'est la petite boule ronde logée dans le coin interne de l'œil. On pourra enfin s'étonner de ce que le témoin donne des détails aussi infimes que des petites vénules dans la description des yeux. Au moment de l'enquête, il a dessiné cet œil en grandeur réelle et plus tard une vérification a été faite en présentant ce dessin à une distance de dix mètres environ, ce qui doit correspondre à l'espace qui séparait le témoin de l'humanoïde ; on peut admettre qu'il est effectivement possible de distinguer des petits détails si le dessin est bien éclairé. N'oublions pas que les yeux de l'ufonaute étaient lumineux, ce qui permettait de les distinguer d'autant mieux.

Quant au sigle qui se trouvait sur l'engin, sans avoir fait des recherches systématiques, il semblerait que celui-ci n'a jamais été observé auparavant. Ces informations ont principalement été communiquées par M.

2) Voir Infoespace n° 16, pp. 12 à 15, et n° 17, p. 34.

3) Phénomènes Spatiaux, n° 24, 25, 27, 28 et 29.

Franck Boitte également à témoin avait p un livre que l part de sa re V.M. prétend il a lu le livre tes — Affaire vation, mais a relève :

p. 96 — l'affi blan brilli entri
p. 144 — peti plac vaie recti
p. 148 — créa dran
p. 152 — peti 1 m la p paq
p. 158 — yeu chat
p. 163 — coiff relia
p. 166 — étra
p. 252 — engi blan nou

Tous ces déta trouver dans pas à constru d'autres carac vrage de Fra traitant d'ufol jamais appro plutôt vers un les énigmes c Etant plus je cercle où se participants a et ces discu purent à l'ép sonnalité enc témoin appré qu'il possèd
Malgré tous r recueillir d'au mer cette ob hélas, qu'un mement prud ce récit pour la description le témoin à laissé aucune important pe témoignage. bien orchestr

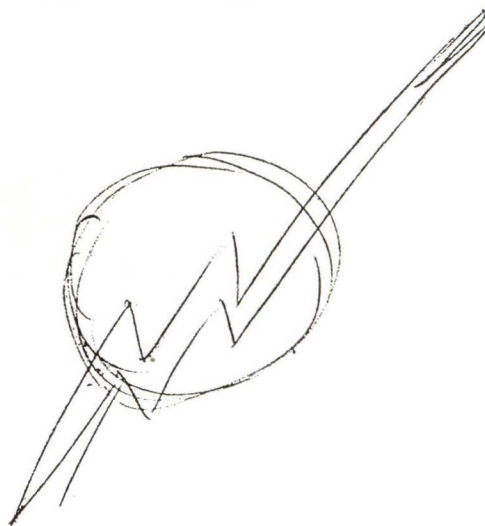
Franck Boitte tandis que M. Yves Vézant qui participa également à cette enquête entreprit de vérifier si le témoin avait pu puiser des éléments de son récit dans un livre que lui avait prêté un ami à qui il avait fait part de sa rencontre nocturne. En effet, bien que M. V.M. prétend être peu informé sur le phénomène OVNI, il a lu le livre de Franck Edwards « Soucoupes Volantes — Affaire sérieuse » en principe après son observation, mais avant que ne démarra notre enquête. On y relève :

- p. 96 — l'affaire Marius Dewilde : créatures ressemblant à des hommes — portant un casque brillant comme des scaphandriers — taille entre 1 m et 1 m 20.
- p. 144 — petits êtres de plus ou moins 1 m — déplacement comme des automates et qui devaient remuer les pieds pour changer de direction.
- p. 148 — créatures phosphorescentes comme le cadran d'une montre.
- p. 152 — petits êtres « humains » de plus ou moins 1 m — vêtement brillants d'une pièce — sur la poitrine une boîte de la taille de trois paquets de cigarettes empilés.
- p. 158 — yeux brillants comme les yeux jaunes des chats.
- p. 163 — coiffé d'un casque transparent et des tuyaux reliaient ce casque à un appareil sur le dos.
- p. 166 — étrange insigne sur le flanc de l'engin.
- p. 252 — engin ayant des lumières : rouge - bleu - blanc (s'allumant par intermittence) puis de nouveau rouge - bleu - blanc.

Tous ces détails peuvent à des degrés divers se retrouver dans le récit du témoin mais ils ne suffisent pas à construire tout le témoignage qui contient bien d'autres caractéristiques non mentionnées dans l'ouvrage de Franck Edwards. Hormis cet unique livre traitant d'ufologie, M. V.M. qui lit beaucoup, n'avait jamais approfondi ce sujet, ses lectures s'orientant plutôt vers une littérature abordant la primhistoire et les énigmes que poseraient les civilisations disparues. Etant plus jeune, il avait participé aux réunions d'un cercle où se débattaient des thèmes religieux entre participants appartenant à des confessions différentes et ces discussions parfois vives, voire passionnées, purent à l'époque impressionner fugitivement sa personnalité encore malléable. Signalons encore que le témoin apprécie beaucoup la musique d'aujourd'hui et qu'il possède une importante collection de disques.

Malgré tous nos efforts, nous ne sommes pas arrivés à recueillir d'autres témoignages qui auraient pu confirmer cette observation peu commune qui ne compte, hélas, qu'un seul témoin ; aussi doit-on rester extrêmement prudent et n'accorder qu'un crédit relatif (4) à ce récit pourtant cohérent d'un bout à l'autre et dont la description est souvent très précise. Soulignons que le témoin a précisé que l'étrange personnage n'avait laissé aucune trace sur le sol ou sur le mur, ce détail important peut jouer en faveur de l'authenticité du témoignage. En effet, s'il s'agissait d'une supercherie bien orchestrée, il est fort probable que le témoin nous

Le sigle.



aurait présenté, par exemple, des éraflures sur les briques chaulées pour donner plus de poids à son récit. Au cours d'une visite ultérieure le témoin a maintenu ses déclarations et le croquis qu'il refit de l'humanoïde se révéla conforme au dessin réalisé lors de la première entrevue quelques mois plus tôt.

Certains s'étonneront peut-être de la fréquence des observations de ce témoin. Il est effectivement surprenant qu'une même personne puisse assister à autant d'événements en si peu de temps, ce qui défie tout calcul de probabilité raisonnable. Toutefois il faut reconnaître que trois années d'activité de notre réseau d'enquêtes font apparaître que d'autres personnes sont également privilégiées en ce domaine et ont pu faire plusieurs observations sans pour cela altérer le crédit qui leur est accordé. Quoique pouvant présenter des failles, ce témoignage paraît contenir suffisamment d'informations originales pour mériter d'être présenté dans ces colonnes.

Jean-Luc Vertongen.

Avis

A Jambes, le vendredi 22 novembre prochain, à 20 h 00, dans les locaux de l'Athénée Royal de Jambes, rue de Géronsart, 98, la SOBEPS a été invitée à présenter sa conférence-débat classique sur le phénomène OVNI (entrée : 40 FB). Cette conférence a déjà été maintes fois présentée dans divers centres culturels et elle s'adresse à un public profane en ufologie. N'hésitez pas à y inviter tous ceux qui voudraient s'informer sur ce problème ; ajoutons que les livres proposés par notre Service Librairie y seront mis en vente.

4) Indices : crédibilité 3, étrangeté 5 (selon Poher).

Nouvelles internationales

7. O. T. Fontes, APRO Special Report n° 1, October 1961.
8. APRO Bulletin, January-February 1969, pp. 5-7.
9. Curieusement cette partie de l'agrandissement de la 4^e photographie (cliché n° 49) ne figure pas sur le document publié pour illustrer l'article de Hartmann dans le Rapport Condon. Une lacune de plus et qui arrange bien les choses...
10. Revues « O Cruzeiro » des 17.05.52, 11.12.54, 31.10.59, 12.12.73 et 19.12.73 ; communications personnelles de Mme I. Granchi, MM. C. Varassin, F. Cleto Nunes Pereira, J. Martins et E. Keffel.
11. J. Guieu, Les Soucoupes Volantes viennent d'un autre monde ; éd. Fleuve Noir, 1954, pp. 44-45 ; ou éd. Omnium Littéraire, 1972, pp. 50-51.
12. H. Durrant, Les Dossiers des OVNI, éd. R. Laffont, 1973, pp. 252-254.
13. APRO Bulletin, Vol. 22, n° 1, July-August 1973.

Autres références :

- UFO Evidence (NICAP), Richard Hall, 1964, pp. 87-88.
- Coral E. Lorenzen, The Great Flying Saucer Hoax, Signet Book, 1966, p. 192.

Réunion publique

Le SAMEDI 7 DECEMBRE prochain, à Bruxelles, salle Promovere, 5, Place Ste-Catherine, à 15 h, se tiendra une réunion publique consacrée à l'affaire de Glozel.

« Glozel, 50 ans après », une conférence illustrée par de nombreux documents, y sera présentée par MM. P. Ferryn et J. Gossart. Les tablettes trouvées à Glozel prouvent-elles que l'écriture est d'origine européenne ? Preuves à l'appui, elles remettent en tout cas en cause l'origine admise actuellement. De plus, il y a autour de cette affaire un scandale retentissant qui doit inquiéter tous ceux pour qui la liberté d'expression n'est pas un vain mot.

RESULTATS D'UNE ETUDE SUR UN EFFET ELECTROMAGNETIQUE EN ESPAGNE.

L'année dernière, nous vous avons relaté (1) le cas étrange de cet étudiant espagnol de Logroño (Vieille-Castille), Javier Bosque, qui dans la nuit du 21 au 22 juin 1972 avait eu la stupéfaction de voir un objet ovoïde et lumineux de 30 cm de diamètre environ pénétrer dans sa chambre. Pendant toute la présence de l'« engin », le poste de radio à transistor, qui était en fonctionnement bien que les émissions fussent terminées, émit une série de sifflements très aigus. Le témoin eut la présence d'esprit, rare et louable, de mettre en marche son magnétophone. Ce sont les principaux résultats de l'analyse très fouillée de la bande ainsi enregistrée que nous vous présentons aujourd'hui. Ils ont été publiés, comme la description originale du cas, par notre excellent confrère espagnol STENDEK (2 et 3).

L'étude a été menée de manière indépendante par deux experts. D'une part, à la demande directe du CEI (groupement qui édite STENDEK), un licencié en physique, spécialiste en électronique appliquée, professeur dans un Centre de Recherches Acoustiques, M. B., qui a dû garder l'anonymat pour éviter des ennuis professionnels, et d'autre part M. Maeto Navaridas, technicien en électronique attaché à une firme de Madrid. Il est remarquable que la première réaction de ces deux hommes fut la même, à savoir qu'il s'agissait d'un trucage facilement réalisable, mais un examen approfondi devait les faire changer d'avis l'un et l'autre.

M. B., sur la requête de nos confrères espagnols, a traduit les signaux acoustiques en oscillogrammes afin de pouvoir étudier le phénomène en détail par voie graphique. Disons tout de suite que les résultats de l'analyse n'autorisent évidemment pas à affirmer avec certitude que l'enregistrement a été produit par le champ électromagnétique engendré par un OVNI ; ils permettent néanmoins de déterminer ce que la bande n'est pas, et de suggérer ce qu'elle pourrait être. Il apparaît notamment que les modulations d'amplitude et de fréquence sont très complexes et très fines, et que leur réalisation ré-

clame un appareillage technique. Ceci oblige à une mystification : une mystification n'était pas le poste de radio à transistor ; le poste de radio à transistor ne pouvait recevoir qu'une seule fréquence ; on ne pouvait pas utiliser un poste de radio à transistor non utilisé, et d'augmenter la puissance pendant qu'il émettait un signal émis par un récepteur situé à une certaine distance. Lors émis dans une certaine direction. En fait, il s'agit d'un phénomène indépendant. Le deuxième suspect est celui qui se présente une fois que nous constatons que non corrélation avec une fin bien mise en marche. Autrement dit, me il y a, n'est pas le témoin et le but d'une enquête. Les raisons techniques de Javier Bosque que l'émission d'un message, d'un message, le témoin amène fort.

Revenons maintenant sur cette affaire. Un son assés = 1 cycle d'amplitude donne l'idée. Chaque at une seconde il semble r te unité de flancs pré ne pourra cation ma sens l'a ment les

SUR UN EFFET ESPAGNE.

avons relaté (1) un espagnol de Javier Bosque, qui en 1972 avait eu un objet ovoïde et métallique environ pé- pendant toute la durée du poste de radio à fonctionnement bien terminé, émit des sons aigus. Le té- moin, rare et loua- son magnétopho- résultats de l'ana- lyse ainsi enregist- rons aujourd'hui. ne la description re excellent con- 2 et 3).

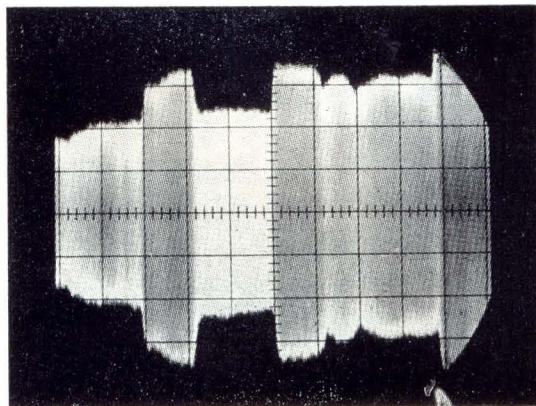
manière indépen- dante, à la de- pendance qui édite un physicien, spécia- lisé, professeur de Physiques Acoustiques, anonyme pour évi- ter, et d'autre part un ingénieur en électro- nique de Madrid. Il est la réaction de ces deux, à savoir qu'il n'est pas réalisable, mais qu'il devait les faire faire.

nos confrères es- scientifiques en acoustique en ont pu étudier le son par voie graphique. Di- vers résultats de l'ana- lyse ont permis pas à affirmer que l'enregist- rement a été effectué par magnétique en- seignant permettent néan- moins que la bande n'est pas elle-même réalisable, mais que les modulations de son sont très com- munes à leur réalisation ré-

clame un appareillage qui sort des possibili- tés techniques et financières d'un amateur. Ceci oblige à expliquer autrement que par une mystification deux faits qui à première vue n'étaient pas à l'appui d'une origine « étrangère » des sons. Le premier est que le poste de radio étant réglé sur la fréquen- ce de la station émettrice locale, il ne pou- vait recevoir de signaux émis sur une autre fréquence ; or un appareil télécommandé de- vrait logiquement recourir à des fréquences non utilisées, afin d'éviter les interférences et d'augmenter ainsi la fiabilité. On peut ce- pendant supposer que la modulation du si- gnal émis par la radio a modulé un émetteur- récepteur situé dans l'« engin », qui a dès lors émis dans la fréquence du système ré- cepteur. En d'autres termes, l'émission se- rait indépendante du système de téléguidage. Le deuxième élément de prime abord très suspect est que l'enregistrement semble pré- senter une programmation déterminée, bien que non compréhensible, avec un début et une fin bien marquées correspondant à la mise en marche et à l'arrêt du magnétopho- ne. Autrement dit, le programme, si program- me il y a, n'est pas « pris en marche » par le témoin et le début semble le véritable dé- but d'une émission. Si on exclut, pour des raisons techniques, une fabrication de la part de Javier Bosque, il reste donc l'hypothèse que l'émission eût constitué une sorte de message, délivré intentionnellement dès que le témoin se mit à enregistrer. Ceci nous amène fort loin comme on le voit...

Revenons sur Terre et décrivons succincte- ment ce que l'on trouve, successivement, sur cette fameuse bande. Au début, on a un son assez uniforme de 1 000 Hz (1 Hertz = 1 cycle/seconde), avec une modulation d'amplitude bien rythmée qui tout de suite donne l'idée de codification ou de message. Chaque amplitude se maintient en plateau une seconde ou un multiple de la seconde : il semble nettement y avoir utilisation de cette unité de temps. Ces plateaux et leurs flancs présentent une extrême netteté qui ne pourrait pas être atteinte par une falsifi- cation manuelle, ainsi qu'une tentative en ce sens l'a montré. On peut obtenir auditive- ment les mêmes effets, mais l'analyse sur

figure 1 : vue de l'écran de l'oscilloscope pendant le passage de la 1^{re} partie de l'enregistrement. Les li- gnes verticales divisent le temps en secondes. Son de 1 000 Hz.



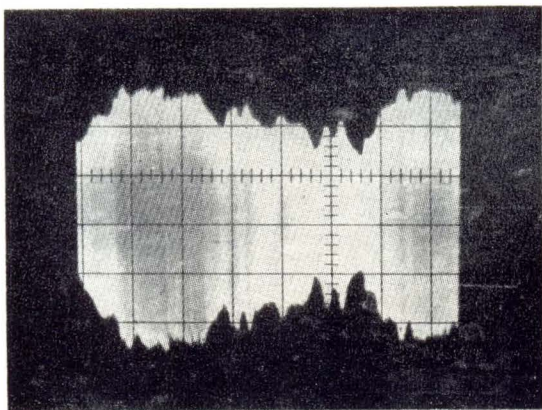
oscilloscope révèle d'énormes différences avec l'enregistrement original (photos 1 et 2) : il n'y a plus de régularité dans le temps ni de passage abrupt d'un plateau à un au- tre.

Dans la suite de la bande, les plateaux dis- paraissent pour faire place à des variations sinusoïdales extrêmement fortes et brèves (photos 3 et 4). Un glissement se produit vers les plus basses fréquences, puis un saut brusque à 4 000 Hz, où la fréquence se maintient avant de monter brutalement, en fin d'enregistrement, vers des fréquences inaudibles (ultra-sons).

Quant à M. Mateo Navaridas, l'autre expert qui a analysé la bande, avec des appareils de type différent, il a relevé notamment les caractéristiques suivantes :

- 1) Stabilité de fréquence : $1\,046 \pm 2$ Hz dans la première partie ; $4\,150 \pm 8$ Hz dans la seconde partie. La stabilité de la première partie surtout suggère que l'élément produc- teur du son module le temps en secondes.
- 2) Changements de fréquence : initialement on observe une montée progressive de 640 à 1 046 Hz, avec une longue période de per- manence à cette dernière valeur. Approxima- tivement au milieu de l'enregistrement, on note une descente également graduelle jus- qu'à 420 Hz, suivie d'un saut brusque à 4 150 Hz, c'est-à-dire une multiplication de la fréquence par 10.
- 3) Nombreuses variations d'amplitude, plus intenses après le saut brusque, mais pas de glissement de fréquence appréciable.

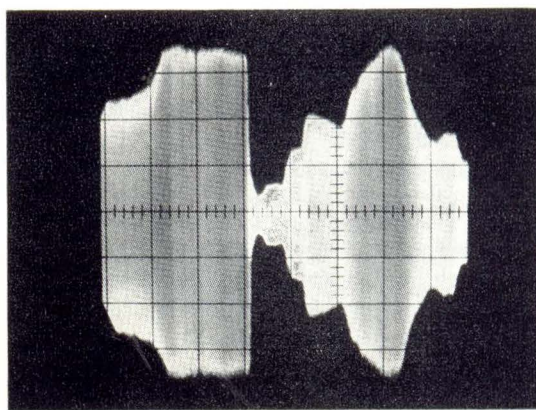
figure 2 : tentative de reconstitution donnant un son analogue à celui correspondant à la photo 1.



Le technicien penchait pour l'hypothèse d'une station émettrice lointaine qui, après les heures normales d'émission, aurait procédé à des essais de modulation, chose très fréquente parmi les stations européennes pour vérifier leurs appareils, la multiplication par 10 correspondant à un changement d'échelle. Les variations d'amplitude n'auraient été que du « fading », normal pour une émission lointaine. Toutefois, une simulation n'a pas produit autant de fluctuations d'amplitude que la bande originale, et M. Navaridas reconnaît, fort loyalement, que de toute manière son hypothèse implique de considérer le témoin comme un farceur ou un halluciné, ce que rien dans son comportement ne laisse suggérer.

Les résultats des travaux de M. Navaridas ont été soumis à M. B., qui marqua son accord sur les procédures employées, mais pas d'une manière absolue sur les conclusions. La moins grande précision de l'appareillage (enregistreur à déroulement de papier, présentant une certaine inertie mécanique d'une part ; oscilloscope à écran, procédé optique donc, d'autre part) ne permet pas d'apprécier toute la finesse des changements de niveau de modulation, laquelle rend moins vraisemblable l'hypothèse d'essais pratiqués par une station lointaine. Pour de tels essais, nul n'est besoin de procéder à des émissions aussi complexes. De plus, une émission lointaine serait fatalement accompagnée de nombreux parasites, qui sont inexistantes sur la bande de Javier Bosque.

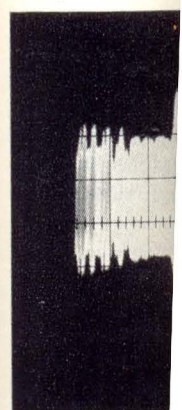
figure 3 : moment où disparaissent les plateaux.



M. B. a passé de nombreuses nuits à enregistrer des essais effectués par des stations lointaines et il ne lui fut pas possible, quoiqu'il l'eût beaucoup désiré, de rencontrer quelque chose de semblable à la bande originale. L'intensité est aussi anormalement grande.

M. B. se livra ensuite à quelques suppositions qu'il reconnaît être plus spéculatives : si, cessant d'analyser la bande indépendamment de son contexte allégué, on se reporte au témoignage, il semble que l'on puisse associer les fréquences comprises entre 600 et 1 000 Hz à des variations d'altitude, les 600 Hz correspondant au moment où l'objet commence sa descente et les 1 000 Hz au stationnement à 40 cm du sol, les fréquences de l'ordre de 4 000 Hz étant associées à des déplacements horizontaux. Rappelons aussi que Javier Bosque décrit l'« engin » comme lumineux, d'aspect métallique, mais de **surface vibrante**. Peut-on assimiler dès lors l'objet à un émetteur d'ondes acoustiques du type sphère pulsante, dont le diamètre croît et diminue alternativement ? Pas exactement, car des vibrations sonores et ultra-sonores émises de cette manière auraient provoqué des dégâts sensibles. On peut cependant supposer soit que ce n'était pas la surface même de l'objet qui vibrait mais une couronne lumineuse enveloppante de très faible densité, présentant un aspect métallique par réflexion de la surface et n'émettant ni son ni chaleur, soit que la surface vibrât réellement mais était séparée de l'air par un es-

figure 4 : phase fi
d'amplitude très r



pace où régn
la propagation

Il est encore
intérêt, bien
de la bande
auquel s'est
mons ici le

« Javier Bos
die quelconq
mis à une i
comportemen
degré de pro
intellectuel é
chologiques.
ne décela a
logique non

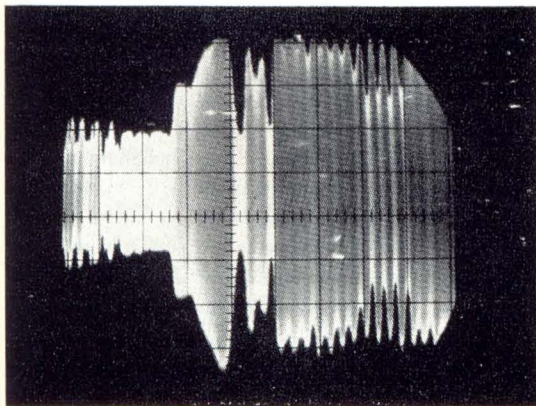
Les principa
en votre po
traints de ré
nique de l'
traduction
chercheurs

Il nous reste
frères espa
terplanétari
qu'ils ont
reusement
tence avec
ginal en fra

Références :

1. Francis Ku
dans une
20.

figure 4 : phase finale de l'enregistrement ; variations d'amplitude très rapides ; son de 4 000 Hz.



2. Albert Adell et Pere Redon, Un OVNI penetra en una habitacion, Stendek n° 10, sept. 1972.

3. Albert Adell et Pere Redon, Estudio de la cinta grabada por Javier Bosque, Stendek, n° 13, juin 1973, pp. 3-18.

CANADA : HUMANOÏDE OU ANIMAUX HAL-LUCINES ?

Ce pays est décidément riche en observations d'« ufonautes ». Mais celle-ci est un peu particulière, bien que loin d'être unique en son genre dans le monde, en ce sens qu'aucun OVNI ne fut aperçu en même temps que l'« être ». De tels cas sont évidemment plus délicats à aborder, car on peut se demander dans quelle mesure ils ont un réel rapport avec l'ufologie.

Quoi qu'il en soit, voici les faits : le 22 novembre 1973 dans une zone assez isolée de Joliette (Province de Québec, près de Montréal), Mme J.P. (identité complète connue de l'enquêteur du MUFON, M. Wido Hoville) s'était rendue dans sa cuisine vers 2 heures du matin pour s'allumer une cigarette, se sentant inexplicablement agitée. Un « objet blanc » qui semblait se tenir juste derrière la fenêtre attira son attention. Elle s'approcha et découvrit une « chose » de 1,20 m de haut, avec une tête ronde et deux yeux très brillants et phosphorescents, trois fois plus grands que des yeux normaux. Elle ne vit ni nez, ni bouche. Autour de la tête, ou du casque, il y avait comme un halo ou des flammes, et des « lacets » semblaient noués autour du cou. Les épaules n'étaient pas carrées comme celles d'un être humain, mais descendaient avec un angle de 45°.

Mme J.P. déclara qu'elle n'avait pas été effrayée, et que cette « chose » lui avait paru belle. Elle se sentait vraiment attirée, et ne pouvait s'en aller. Après quelque 15 secondes, l'étrange créature disparut et le témoin se rua dans sa chambre pour éveiller son mari. Celui-ci fit le tour de la maison, négligeant toutefois le jardin, et ne trouva rien, sinon leur chien gisant sur le sol, « effrayé à en mourir »... La nuit suivante, la chatte de la famille se comporta de manière étrange. Elle montait et descendait dans la maison, regardant fréquemment vers la fenêtre

pace où régnait un vide poussé, empêchant la propagation des ondes.

Il est encore un élément qui n'est pas sans intérêt, bien qu'il ne concerne plus l'analyse de la bande : il s'agit de l'examen médical auquel s'est soumis le témoin. Nous résumons ici le certificat qui lui a été délivré : « Javier Bosque ne souffre d'aucune maladie quelconque, physique ou psychique. Soumis à une induction hypnotique, il eut un comportement complètement normal et le degré de profondeur atteint indique un niveau intellectuel élevé et l'absence de tares psychologiques. » Une analyse graphologique ne décèle aucun signe de caractère pathologique non plus.

Les principales pièces du dossier sont ainsi en votre possession. Nous avons été contraints de résumer fortement le contenu technique de l'analyse, mais nous tenons une traduction complète à la disposition des chercheurs intéressés.

Il nous reste en terminant à féliciter nos confrères espagnols du Centro de Estudios Interplanetarios pour l'excellence du travail qu'ils ont accompli et à remercier chaleureusement M. Eloi Watriquant pour la compétence avec laquelle il a traduit le texte original en français.

Jacques Scornaux.

Références :

1. Francis Kundycki, Espagne : un OVNI fait irruption dans une chambre, Infoespace 1973, n° 9, pp. 19-20.

où la chose était apparue, et ne s'éloignait pas de ses maîtres.

La même nuit, des policiers et un prêtre rapportèrent avoir vu des OVNI près d'une carrière de chaux non loin de Joliette, à environ 1 200 m du domicile de Mme J.P. Ajoutons qu'il y a plusieurs sources dans la carrière et que deux lignes de 730 000 volts la longent.

Nous dirons pour conclure que les circonstances de ce témoignage sont typiquement de celles qui rendent l'hypothèse de l'hallucination, ou du rêve à moitié conscient, la plus plausible. Mais il y a le chien et la chatte : ont-ils eux aussi « rêvé éveillés ? ».

Jacques Scornaux.

Références :

- Skylook, revue du Mutual UFO Network, n° 77, avril 1974, p. 9 (26 Edgewood Drive, Quincy, Illinois 62301, U.S.A.).
- Canadian UFO Report, Vol. 3, n° 1, 1974, pp. 21-22 (Box 758, Duncan, B.C. V9L 3YL, Canada):

LE GEANT DE VIRGINIE.

Cette double observation de la fin du mois de mai 1971 a été rendue publique récemment par notre confrère américain le NICAP. L'enquête, longue et prudente, a été retardée par le souci des témoins d'éviter toute publicité, attitude qui est par ailleurs à l'appui de leur sincérité. Les faits se sont passés dans une petite commune rurale près de Fredericksburg, dans le nord de l'état de Virginie.

Par une nuit sombre et nuageuse, trois jeunes gens étaient partis pour camper dans une prairie proche de leur domicile avec leur berger allemand. Deux d'entre eux s'étaient éloignés pour vérifier la provenance d'un bruit d'avertisseur de voiture perçu dans le lointain. Le troisième était resté en arrière avec le chien. Marchant à travers la vaste prairie, il ressentit l'impression que quelqu'un était derrière lui. Il se retourna mais ne vit rien. Se retournant à nouveau un peu plus tard, il observa une « chose » brillante au-dessus d'un étang situé parmi les champs. De cette position, l'objet se dirigea lentement vers le jeune homme, pour en fin de compte s'arrêter près de lui et se poser délicatement sur le sol, après avoir sorti des « béquilles » de sa face

inférieure. Une porte s'abaissa alors face au témoin et un « homme » sortit : il était « immensément grand », d'apparence luisante, avait de longs bras et tenait dans une main une « boîte brillante ». L'être promena son regard tout à l'entour, puis se mit en marche en direction du jeune homme, qui s'était tapi dans l'herbe haute. Le chien grogna en direction de l'« ufonaute » et commença à s'en approcher. L'être se retourna alors d'un saut raide et regagna son engin. La porte se referma, mais l'OVNI ne s'en alla que 10 minutes plus tard environ.

Le témoin fut retrouvé quelques minutes après par ses deux compagnons, encore tapi dans l'herbe et apparemment en état de choc. Il leur raconta sa rencontre et tous trois s'empressèrent de rentrer chez eux. Deux nuits plus tard, une autre observation se produisit dans les environs, sans « ufonaute », mais venant à l'appui de la première par le nombre de témoins et la similitude dans la description de l'OVNI. Deux sœurs du premier témoin roulaient sur le long et sinueux chemin d'accès de leur maison, au retour d'un cours du soir, quand elles perçurent un bourdonnement et des lumières rouges provenant d'au-dessus de leur voiture. Presque immédiatement le moteur cala, les phares s'éteignirent et la radio devint muette. De l'intérieur de la voiture, les jeunes filles purent voir un objet blanc brillant, en forme de disque, planant à environ 50 pieds (15 m) au-dessus du chemin bordé d'arbres. Après 5 minutes environ, les témoins réussirent à faire démarrer la voiture, et parcoururent les derniers mètres avec l'engin continuant à les suivre. Attirés par le bruit de la voiture montant le chemin, deux frères se précipitèrent dehors et virent « une gigantesque chose en forme de soucoupe » suivant la voiture de leurs sœurs jusqu'à la maison, au-dessus de laquelle l'OVNI resta planer quelques minutes, avant de finalement dériver vers l'horizon.

La publication par le NICAP de ces deux cas corrélés allait amener à notre confrère un témoignage sur un fait survenu dans cette même région de Virginie un mois auparavant, soit en avril 1971. Le rapport venait... d'une prison où le témoin se trouvait incarcéré, et l'observation s'était déroulée alors qu'il était

en fuite et tenu de la police. A il s'était arrêté surer que les piste. Au loin aperçut des é qu'il attribua reflétant sur danger immédi ser et réfléch

En quelques d'être observé vit, à environ juste au-dess rectangulaire, environ, sans ment le tém face ventrale que ce pour poursuite de demeurant à pression très Il parcourut miles (16 km petite étendu fin de ce tr pour se repo moins de de ment dispar « Mais, ajout était plutôt par implosio On remarqu tion, faite d qualifierons même d'ori est peu cor et l'accom contestable véhicule. D métriques a pyramide c dans la nu 1743 (voir l

Référence :

UFO Investig du NICAP, Na Phenomena, Kensington, M

a alors face au
it : il était « im-
rence luisante,
dans une main
promena son
mit en marche
, qui s'était tapi
grognait en di-
commença à
ourna alors d'un
gin. La porte se
en alla que 10

quelques minutes
ons, encore tapi
ent en état de
ncontre et tous
nter chez eux.
utre observation
ons, sans « ufo-
i de la première
et la similitude
. Deux sœurs du
le long et si-
leur maison, au
quand elles per-
et des lumières
s de leur voiture.
moteur cala, les
io devint muette.
les jeunes filles
rillant, en forme
50 pieds (15 m)
d'arbres. Après
ins réussirent à
parcoururent les
continuant à les
la voiture mon-
se précipitèrent
tesque chose en
nt la voiture de
on, au-dessus de
quelques minutes,
vers l'horizon.

de ces deux cas
tre confrère un
venu dans cette
mois auparavant,
t venait... d'une
vait incarcéré, et
alors qu'il était

en fuite et tentait d'échapper à une poursuite de la police. Après une course à travers bois, il s'était arrêté et s'était retourné pour s'assurer que les policiers n'étaient pas sur sa piste. Au loin, à plus de 5 miles (8 km), il aperçut des éclairs de lumière dans le ciel, qu'il attribua aux projecteurs de la police se reflétant sur les nuages. Ne voyant pas de danger immédiat, il s'accroupit pour se reposer et réfléchir sur la direction à emprunter.

En quelques secondes, l'impression lui vint d'être observé. Il jeta un coup d'œil en l'air et vit, à environ 150 à 200 pieds (45 à 60 m), juste au-dessus de lui, un objet immobile, rectangulaire, de 20 pieds sur 8 (6 m sur 2,4) environ, sans détails visibles. A aucun moment le témoin ne vit autre chose que cette face ventrale. Effrayé, il s'encourut, pensant que ce pourrait être une sorte d'engin de poursuite de la police (sic !). L'objet le suivit, demeurant à sa verticale. Le fuyard avait l'impression très nette que quelqu'un l'observait. Il parcourut en cette compagnie plus de 10 miles (16 km), à travers bois, champs et une petite étendue d'eau peu profonde. Vers la fin de ce trajet, comme il pensait s'arrêter pour se reposer, l'objet sembla s'élever et en moins de deux secondes il avait complètement disparu selon une direction verticale. « Mais, ajoute le témoin, mon impression était plutôt celle d'une diminution de taille par implosion que d'un éloignement ».

On remarquera que cette dernière observation, faite dans des circonstances que nous qualifierons d'originales, ne manque pas elle-même d'originalité : la forme rectangulaire est peu commune quoique déjà rencontrée, et l'accompagnement d'un piéton est incontestablement plus rare que celui d'un véhicule. Demeurant dans les formes géométriques anguleuses, nous songeons à la pyramide qui suivit le fameux Casanova dans la nuit du 31 août au 1er septembre 1743 (voir Inforespace 1973, N° 9, pp. 43-44).

Jacques Scornaux.

Référence :

UFO Investigator, septembre 1973, pp. 2 et 4 (organe du NICAP, National Investigations Committee on Aerial Phenomena, 3535 University Blvd West, Suite 23, Kensington, Maryland 20795, U.S.A.).

LE FILM DES VOSGES : UN COUP POUR RIEN.

A la fin du mois de mars dernier, presse, radio et télévision se firent largement l'écho d'une nouvelle sensationnelle et particulièrement attirante pour les ufologues : les évolutions d'un OVNI avaient été filmées au Thillot, dans les Vosges, à l'occasion du tournage des extérieurs d'une émission dramatique de l'ORTF. Les téléspectateurs purent voir sur la deuxième chaîne française une boule brillante descendre du ciel à la verticale, sur fond de montagnes, hésiter un court instant, puis devenir elliptique et repartir rapidement de biais. Le cameraman avait simplement eu l'impression que « quelque chose » traversait le champ de la caméra.

Après un premier moment d'enthousiasme bien compréhensible, il fallut se rendre à l'évidence, devant les résultats de l'expertise : le mouvement assez rapide du supposé OVNI aurait dû créer un « flou de bougé » sur les bords avant et arrière dans le sens du déplacement. Or il n'en était rien : la netteté de ces bords était parfaite. Était-ce un simple phénomène de reflet, ou bien y eut-il volonté délibérée de trucage, par superposition de deux pellicules ? Une enquête a été ouverte à l'ORTF. A la décharge des falsificateurs éventuels, rappelons que la date était proche du 1er avril...

Malheureusement, comme c'est trop souvent le cas, le démenti fut loin de connaître la diffusion qu'avait eue la présentation initiale du film. Bien que M. Pierre Guérin lui-même, peu suspectable d'opposition au phénomène OVNI, eût fait une mise au point sur l'écran d'INF 2, rares sont les organes de presse qui la reproduisirent. En Belgique, le quotidien « Le Soir » la mentionna à l'initiative de M. Gérard Des Marez.

Comme pour le cas du Concorde évoqué dans notre précédent numéro, l'énorme publicité hâtivement accordée à une telle affaire avant toute vérification risque en fin de compte d'avoir des effets négatifs pour notre cause. C'est pourquoi il nous faut bien conclure avec notre confrère M. René Fouéré, à

Amérique du Sud, continent de prédilection des OVNI (4)

qui nous devons l'essentiel de nos informations, que cette affaire a constitué un désolant « coup pour rien ».

Jacques Scornaux.

Références :

- Gérard Des Marez, Le Soir du 26-6-1974.
- René Fouéré, Phénomènes Spatiaux n° 39, mars 1974, pp. 33-34 (revue du GEPA, 69, rue de la Tombe-Issoire, 75014 PARIS).

HONTE ET MEPRIS...

Ces dernières années, le phénomène OVNI a été ridiculisé et tourné en dérision par bon nombre de personnes. Et si de nos jours, l'attitude générale commence à changer, il est encore loin le temps où tout le monde reconnaît le phénomène comme authentique. A l'origine du mépris avec lequel le problème est considéré, on trouve souvent des informations insensées lancées par une presse avide de sensationnel. Ces articles qui ont fait soulever les épaules à plus d'un scientifique, ont heureusement disparu peu à peu des colonnes des journaux et on ne peut que s'en féliciter.

Cependant, de temps en temps, un communiqué lancé par un quelconque farfelu est remarqué par un journaliste en mal de copie, et de quelques lignes sans importance, on fait une information primordiale, publiée à la une. Ainsi il y a quelques semaines, la plupart des quotidiens ont repris un communiqué selon lequel des « chercheurs péruviens de l'Institut de Relations Interplanétaires » (sic !) avait réussi à entrer en contact (télépathique évidemment) avec l'équipage d'un OVNI originaire de Ganymède, un des satellites de Jupiter. On y trouve bien sûr tout un fatras de termes pseudo-scientifiques visant à prouver le sérieux de la « mission d'étude » de cet « Institut ».

Disons clairement les choses : si la mission de la presse est avant tout d'informer, cette information doit être vérifiée. On aurait ainsi appris que cet éminent « Institut » n'est qu'un groupe de quelques farfelus ou mystiques dont le rôle est si néfaste pour l'avenir de l'ufologie (lire à ce propos notre éditorial). Nous ne pouvons qu'exprimer notre honte et notre déception devant de tels faits et de constater qu'aujourd'hui encore, on préfère donner la priorité au récit délirant d'un « contacté » ou aux divagations de farfelus plutôt que de publier un compte rendu sensé et objectif des phénomènes OVNI.

ATTERRISSAGES A PIRASSUNUNGA (BRÉSIL) : D'AUTRES CAS ENCORE...

Sur base de nouvelles informations transmises à la SOBEPS par le Dr W. Buhler, président de la SBEDV (1), nous sommes heureux de pouvoir vous délivrer une série de données dont le haut intérêt ne peut que susciter toute votre attention. Comme nous l'avons déjà montré dans cette rubrique, des événements ufologiques particulièrement importants se déroulent dans les vastes états brésiliens. Soucieux de la qualité de nos sources, nous vous signalons que l'authenticité des faits et la véracité des témoignages ont été méticuleusement étudiées et contrôlées sur les lieux mêmes des incidents, soit par les compétents enquêteurs de la SBEDV, guidés par le dévouement exemplaire et la haute expérience du Dr Buhler, soit par des membres actifs d'autres groupements ufologiques brésiliens. Nous tenons à faire part ici de notre plus vive admiration à nos confrères d'outre-mer, qui surmontent d'énormes difficultés : c'est un fait courant pour un enquêteur de la SBEDV de se déplacer sur plusieurs centaines de kilomètres afin d'étudier sur place un cas important.

Le Dr Buhler fut ainsi amené à concentrer plus particulièrement ses démarches sur la région de Pirassununga, alors que déjà la grande vague de 1968-69 agita la zone sud du Brésil. Le nom de Pirassununga n'est pas inconnu de nos lecteurs pour avoir été cité, une première fois, dans Infoespace n° 6 (2), où nous relations l'insolite et tumultueuse rencontre vécue par l'ouvrier agricole Luiz Flozino de Oliveira le 12 février 1969. Un autre cas important fut développé en ces colonnes dans le n° 17 (3), essentiellement d'après les informations reçues de M. René Fouéré, secrétaire général du GEPA.

Il apparaît qu'une véritable mini-vague eut pour cadre cette région en février 1969. C'est pourquoi nous y revenons aujourd'hui, en vous invitant au préalable à découvrir des faits que nos amis de la SBEDV furent surpris de constater lors de relevés statistiques, et qui ne sont pas sans rapport avec nos propres commentaires de l'expérience de Luiz Flozino. Nous avançons en effet l'hypothèse du « phénomène d'imprégnation géographique ». Les éléments mis à jour par la SBEDV permettent de penser qu'au-delà des activités du phénomène se limitant à un périmètre donné, une plus vaste région, voire la superficie de plusieurs états brésiliens, connaît d'année en année, depuis 1957, une opération de contact progressive avec la population, menée par l'intelligence régissant les OVNI.

Ainsi, comparant deux cartes du Brésil où sont répartis respectivement les cas de la période 1957-58 (fig. 1) et ceux de la période 1968-69 (fig. 2), le Dr Buhler fut amené à dégager les particularités suivantes (4) :

— Alors que pour la période 1957-58, les cas apparaissent régulièrement distribués entre les 5 zones géophysiques du pays, et se concentrent bien sûr dans les états côtiers, où vivent les 9/10 de la population du Brésil, les cas de la période 1968-69 sont nettement localisés dans la partie sud du pays. Une grande réduction de l'activité OVNI s'est donc opérée dans les

zones du nord cas étant d'ailleurs coup de survol grandes agglomérations Porto Alegre (Etat de Sao Paulo) - Guanabara

— Les cas d'occupants eurent plus fort des remarquer en mars 1969 (fig.

— On constate relative du no d'ufonautes et les témoins. L caractéristiques prêtant bien à

1968-69 (24 mois)	
1957-58 (14 mois)	

Concernant également (5) apparaît lors ou transport OVNI. Il est ble, selon d notre connais La région su Santa Catarina sité de pop km² pour l' plus grand de février 19 naient de la rassununga. 2 vous ont rent directer sortis d'eng tre étudiants qui mérite d Pirassununga

LA RENCON Ce soir-là, en droit au Walter et O voiture, ven ville, ils vir